

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Monot, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° I du 19 octobre 2023

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – DISPOSITIF « RÉSIDENCES BABEL DU CAMPUS FRANCOPHONE » 2023 – PRÉSENTATION ET CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE au titre des Résidences Babel du Campus francophone 2023 une bourse aux artistes suivants :

- 9 000 euros brut à Irina Teodorescu et Iliana Holguin-Teodorescu, répartis à hauteur de 4 500 euros brut chacune pour leur résidence « Radio Bibi » au Réseau des Bibliothèques de Sevran ;
- de 9 000 euros brut à Jude Joseph pour sa résidence à la Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers aux les Laboratoires d'Aubervilliers ;

- PREND EN CHARGE les éventuels coûts de production des actions culturelles à hauteur de 500 euros maximum par auteur·ice sur présentation de justificatifs ;

- PREND EN CHARGE les frais de transports et de visa à hauteur de 750 euros maximum, les charges locatives à hauteur de 350 euros par mois maximum, l'assurance habitation à hauteur de 30 euros par mois maximum d'Irina Teodorescu sur présentation de justificatifs ;



- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les artistes susmentionnés ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.